



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Deloitte.

Immeuble le Cube - Parc Mermoz
90 rue Didier Daurat
34170 Castelnau-le-Lez

Bastide Le Confort Médical S.A.
***Rapport du commissaire aux comptes sur la
réduction du capital***

Assemblée générale mixte du 15 décembre 2021 - résolution n° 23

Bastide Le Confort Médical S.A.

12, avenue de la Dame
30132 Caissargues

Ce rapport contient 2 pages

Référence : nb.jm.jl.sa-171121



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Deloitte.

Immeuble le Cube - Parc Mermoz
90 rue Didier Daurat
34170 Castelnau-le-Lez

Bastide Le Confort Médical S.A.

Siège social : 12, avenue de la Dame
30132 Caissargues
Capital social : € 3 308 004

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 15 décembre 2021 - résolution n° 23

A l'assemblée générale de la société Bastide Le Confort Médical S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par périodes de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Montpellier, le 17 novembre 2021

KPMG S.A.

Castelnau-Le-Lez, le 17 novembre 2021

Deloitte & Associés

 Nicolas BLASQUEZ

Nicolas Blasquez
Associé

 Jérôme MILESI

Jérôme Milesi
Associé